

Les décisions

- ▶ Approbation du compte-rendu du CA du 25 novembre 2010
- ▶ Approbation de la liste des personnalités extérieures du CS (hors collectivités territoriales)
- ▶ Budget initial 2011
- ▶ Plafond d'emplois de l'établissement 2011
- ▶ Campagne d'emplois 2011
- ▶ Participation de l'UVHC à la Société d'Accélération du Transfert de Technologie (SATT)
- ▶ Critères d'attribution de la Prime d'Excellence Scientifique (PES)
- ▶ Conditions d'attribution de décharges d'enseignement
- ▶ DBM n°4
- ▶ Modalités de remboursement des frais de déplacement
- ▶ Subventions pour le Gala IUT dans le cadre de projets tutorés
- ▶ Sorties d'inventaires
- ▶ Admission en non-valeurs
- ▶ Désignation du Directeur de l'Institut Culturel Universitaire (ICU)
- ▶ Action sociale suite au passage aux RCE
- ▶ Adoption du règlement des examens de la Licence d'Administration Publique de l'IPAG
- ▶ Convention avec le VUC
- ▶ Convention d'hébergement avec le CROUS
- ▶ Election d'un enseignant et d'un usager au Conseil de la Médecine Préventive
- ▶ Questions diverses

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 14H15.

M. le Président excuse les conseillers qui n'ont pu se libérer et donne lecture des pouvoirs. Il poursuit en proposant d'enlever à l'ordre du jour la convention avec le lycée professionnel François Mansart de Marly.

- Approbation du compte-rendu du CA du 25 novembre 2010

M. le Directeur Général des Services souhaite préciser en page 3 que le CA du 16 septembre 2010 avait acté la disparition du laboratoire LME et la création du laboratoire TEMPO.

Mme M. Sforzin mentionne une faute à la page 2 et une autre à la page 5.

Sur ces modifications, M. le Président propose de passer au vote.

Vote : adoption à l'unanimité.

- Approbation de la liste des personnalités extérieures du CS (hors collectivités territoriales)

M. le Président soumet à l'approbation des conseillers la nomination des personnalités extérieures du Conseil Scientifique suivantes :

Personnalités extérieures représentant les activités économiques :

- Jean-Marie DELBECQ, Président de Transports Terrestres Promotion
- François PAPIN, Vice-Président de TOYOTA Manufacturing France
- Stéphane RIVENQ, Directeur d'usine, Groupe Faurecia

Personnalités extérieures désignées à titre personnel :

- Daniel CADET, Directeur des relations extérieures à la direction technique ALSTOM Transports
- Jean-Benoist DUBURQ, Délégué régional Nord-Pas de Calais et Picardie du CNRS.

En l'absence de remarques, M. le Président propose de passer au vote.

Vote : adoption à l'unanimité.

- Budget initial 2011

M. le Président laisse la parole à M. J-M. Flamme, Vice-Président Finances et Patrimoine.

M. J-M. Flamme rappelle que ce budget est le second présenté selon la LOLF. Il ne tient pas compte des ressources affectées. C'est un budget global d'établissement avec une nouveauté, puisque l'antenne interuniversitaire de Cambrai devient un Service à Comptabilité Distincte. Il en sera de même l'an prochain pour l'AIP-Primeca. Il poursuit en présentant l'évolution des recettes, un peu plus élevées en 2011, puis avec l'évolution des dépenses. Le budget initial 2011 de l'UVHC s'élève à 99.731.567 euros, dont 72.827.465 euros pour les charges de personnels.

M. E. Markiewicz trouve que la destination 107 du centre financier 915 paraît peu importante.

M. J-M. Flamme lui rappelle que cela n'inclut pas les ressources affectées et que le compte financier 2010 éclaircira tout cela.

M. le Directeur Général des Services précise, pour l'antenne de Cambrai, qu'il s'agit d'une mise en conformité avec la réglementation et que le rapport de la Chambre régionale des comptes préconisait que ce service interuniversitaire soit géré en service à comptabilité distincte (SACD).

M. l'Agent Comptable ajoute qu'il va devoir reconstituer les historique pour « réfléchir » les réserves du SACD. L'antenne de Cambrai aura son propre compte financier fin 2011.

M. J-M. Flamme laisse la parole à M. Rouzé, Directeur de l'IUT pour présenter le budget propre interne de l'IUT.

M. Rouzé rappelle la circulaire du 19 octobre 2010 complémentaire à l'instruction budgétaire M 9-3 concernant les instituts et écoles de l'article 713-9 du code de l'éducation. Sont obligatoirement dotés d'un budget propre interne, les instituts et écoles internes, leur directeur étant ordonnateur secondaire de droit. Le budget 2011 de l'IUT s'élève à 4.963.147 euros dont 2.172.462 euros de charges de personnels.

M. J-M. Flamme le remercie et confirme la part importante de la formation continue et de la formation par apprentissage dans ce budget.

En l'absence de remarques, M. le Président propose de passer au vote sur le budget de l'établissement (y compris le budget propre interne de l'IUT).

Vote : adoption à l'unanimité.

M. le Président propose alors de passer au vote sur le budget du Service A Comptabilité Distincte de Cambrai qui s'élève, pour l'année 2011, à 200.000 €.

Vote : adoption à l'unanimité.

- Plafond d'emplois de l'établissement 2011

M. le Directeur Général des Services rappelle que le tableau des emplois est annexé au budget. C'est une prévision qui évolue de deux façons sur l'année : sur le périmètre notifié par le ministère, sur la base de l'exécution 2010 et suite à la campagne d'emplois 2011.

Mme T. Tylec, Directrice des Ressources Humaines précise que le plafond d'emplois d'établissement se compose du plafond d'emplois « Etat » et du plafond d'emplois « ressources propres ». Son unité de mesure est l'Equivalent Temps Plein Travaillé (ETPT). Il se distingue de l'effectif et le respect de ce plafond d'emplois s'apprécie en moyenne sur l'année civile. Pour 2011, le plafond d'emplois d'établissement s'élève à 1.311, 26 ETPT.

M. le Directeur Général des Services précise que le nombre de CDI indiqué se base sur l'exécution 2010 et qu'il va évoluer en 2011.

M. F. Ali Mehmeti demande si l'établissement peut employer moins de personnels.

M. le Directeur Général des Services lui répond que le Conseil d'Administration autorise un plafond d'emplois à ce niveau car l'établissement a les moyens de le financer. Si les recettes ne le permettaient pas, il faudrait procéder à un recrutement moindre.

M. Rouzé demande quel est le lien avec le modèle SYMPA qui donne un nombre de 1167, 10 ETPT pour l'UVHC

M. le Directeur Général des Services lui répond que le système SYMPA II nous reconnaît un déficit d'environ 82 ETPT sans permettre le recrutement de titulaires à cette hauteur par la création d'emplois. Cela se traduit par une compensation forfaitaire de 30.000 euros par emploi manquant. Ces crédits n'étant pas fléchés, ils permettent de financer une bonne part des postes gagés.

En l'absence d'autres remarques, M. le Président propose de passer au vote.

Vote : adoption à l'unanimité.

- Campagne d'emplois 2011

M. le Président débute la présentation avec le recrutement des professeurs et des maîtres de conférences.

M. le Directeur Général des Services rappelle l'objet d'une campagne d'emplois et ses deux modalités de gestion : soit une campagne annuelle, soit une campagne « au fil de l'eau ». La première année de passage aux Responsabilités et Compétences Elargies (RCE), seule la campagne d'emplois annuelle a été mise à œuvre. Cette année, les deux campagnes vont être réalisées, permettant, pour la campagne au fil de l'eau, de recruter dès que le poste est effectivement vacant.

M. le Président poursuit la présentation avec le recrutement des professeurs agrégés et des professeurs certifiés.

Mme Tylec termine la présentation avec la campagne d'emplois des BIATOSS, préparée en respectant les principes suivants : absence de création de poste, ouverture au recrutement d'un maximum de postes, extinction de postes gagés dès que possible, promotion des listes d'aptitude, recrutement pour assurer les besoins exprimés notamment par la Recherche et réponse à l'exigence d'emploi de travailleurs handicapés et à la perspective du maintien dans l'emploi.

M. le Président la remercie et revient sur le recrutement de deux ingénieurs de recherche au LAMIH, grâce à la transformation du poste de professeur des universités de M. Angué, ajouté à un poste de catégorie C.

M. Markiewicz justifie la transformation du poste de professeur des universités en précisant qu'il n'y a pas assez de demandes d'enseignement dans ces spécialités.

En l'absence de remarques, M. le Président propose de passer au vote.

Vote : adoption à l'unanimité.

- Participation de l'UVHC à la Société d'Accélération du Transfert de Technologie (SATT)

M. le Président rappelle que M. P-M. Robert, Directeur Général des Services du PRES ULNF était venu présenter le projet de SATT le 25 novembre dernier. Il poursuit en expliquant que le PRES demande au Président de signer une lettre d'engagement dans ce projet de SATT.

M. J-M. Flamme explique que ce qui est important, c'est qu'on s'engage au travers de ce projet, à confier à la SATT l'exclusivité de la valorisation des résultats de nos unités de recherche. Il ajoute que les activités optionnelles 1 et 2 ont été rayées pour exclure du périmètre de la SATT l'activité de Valutec.

M. le Président ajoute que si le dossier SATT est affaibli, le dossier IDEX l'est aussi.

M. J-M. Flamme annonce que le Conseil Scientifique s'est prononcé favorablement, moins 2 abstentions, sur le noyau dur de la SATT, sous réserve que l'UVHC y soit représentée.

M. E. Markiewicz demande si le Conseil d'Administration ne peut pas émettre la même réserve car il craint qu'au final, l'UVHC ne soit pas dans la gouvernance de la SATT.

M. le Directeur Général des Services propose, pour clarifier le vote du CA, de joindre une délibération du CA liant son approbation à cette lettre d'engagement à la représentation de l'établissement dans la gouvernance de la SATT.

M. le Président propose de passer au vote, avec les réserves susmentionnées.

Vote : adoption à l'unanimité.

- Critères d'attribution de la Prime d'Excellence Scientifique (PES)

M. le Président informe les conseillers du résultat de l'évaluation par l'instance nationale des enseignants-chercheurs ayant déposé un dossier pour bénéficier de la prime d'excellence scientifique: 16 enseignants-chercheurs ont été évalués « C », 13 « B » et 3 « A ». Il rappelle que la note « C » signifie : « ne doit pas avoir de PES », la note « B » signifie : « devrait avoir la PES », la note « A » signifie : « doit avoir la PES ». Il termine en proposant aux conseillers d'attribuer cette année la PES à tous les enseignants-chercheurs évalués A ou B, soit 16 personnes. C'est une action volontariste d'encouragement pour les jeunes collègues qui publient.

M. le Directeur Général des Services rappelle que la PES est attribuée pour 4 ans. Actuellement, 45 enseignants-chercheurs en bénéficient, et 13 arrivent à échéance. C'est l'établissement qui prend en charge ces primes, sur son budget propre. Il précise enfin que c'est le CS restreint qui émet un avis sur la liste nominative des bénéficiaires.

M. F. Jenot aimerait que soit envoyé un courrier aux collègues expliquant leur note, en précisant que c'est l'instance nationale qui l'évalue.

M. le Président propose de procéder à un seul vote, sur le choix de faire appel à l'instance nationale d'évaluation et sur les critères d'attribution de la PES.

Vote : adoption à l'unanimité.

- Conditions d'attribution de décharges d'enseignement

M. le Président présente aux conseillers l'aménagement de la quotité du temps de travail dédié au service d'enseignement par l'attribution des décharges du service d'enseignement selon les critères suivants :

- Enseignants-chercheurs exerçant des fonctions de directeur de composante de formation ou de recherche, de service commun, de l'école doctorale et du pôle « transports durables » : décharge annuelle comprise entre 20 et 128 heures équivalentes à des heures de travaux dirigés.
- Vice-Présidents membres du bureau autres que les Vice-Présidents institutionnels : décharge annuelle comprise entre 64 et 128 heures équivalentes à des heures de travaux dirigés.
- Enseignants-chercheurs exerçant des fonctions de chargé de missions : décharge annuelle comprise entre 32 et 64 heures équivalentes à des heures de travaux dirigés.

M. E. Markiewicz s'exprime au nom des collègues Directeurs de laboratoires, indiquant que c'est une grande avancée.

M. le Président ajoute que c'est un premier pas dans la voie de la reconnaissance de l'implication chacun et que M. C. Garnier, Vice-Président Ressources Humaines a repris le travail initié par M. S. Piechowiak sur le référentiel des tâches.

M. le Président soumet au vote des conseillers les conditions d'attribution de décharges d'enseignement.

Vote : adoption à l'unanimité.

- DBM n°4

M. J-M. Flamme présente la DBM n°4, composée d'une DBM sur le CF 900 Etablissement et le CF 901 IUT qui modifie le budget initial à hauteur de 726.078 €.

Mme la Directrice des Affaires Financières précise qu'il s'agit pour l'établissement d'un complément de dotation ministérielle reçue fin août et pour l'IUT d'une subvention du Conseil Régional pour les Olympiades des Métiers ainsi que d'une subvention ministérielle pour l'accueil des bacheliers technologiques.

En l'absence de remarques, M. le Président propose de passer au vote.

Vote : adoption à l'unanimité.

- Modalités de remboursement des frais de déplacement

M. L'Agent Comptable explique aux conseillers que l'arrêté du 3 juillet 2010 rétablit le forfait de remboursement du repas divisé par 2 si l'agent déclare avoir pris son repas dans un restaurant administratif. Il rappelle que les modalités de remboursement des frais de déplacement font l'objet d'un vote annuel au CA.

M. le Président le remercie et en l'absence de remarques, propose de passer au vote.

Vote : adoption à l'unanimité.

- Subventions pour le Gala IUT dans le cadre de projets tutorés

M. J-P. Rouzé présente les subventions de 7.500 € au profit des associations étudiantes Corpo GEA et TC'SHOW pour l'organisation du Gala de l'IUT qui a lieu tous les 3 ans.

M. A. Kabila, Vice-Président Formations et Vie de l'étudiant demande si ce gala est réservé aux étudiants des départements GEA et TC.

M. J-P. Rouzé lui confirme que ce gala concerne tous les départements de l'IUT.

En l'absence d'autres remarques, M. le Président propose de passer au vote.

Vote : adoption à l'unanimité.

- Sorties d'inventaires

M. l'Agent Comptable présente la liste des biens cédés ou détruits devant être sortis de l'inventaire physique et comptable de l'établissement.

M. le Président le remercie et propose de passer au vote.

Vote : adoption à l'unanimité.

- Admissions en non-valeurs

M. l'Agent Comptable présente la liste des admissions en non-valeurs et évoque plus particulièrement le cas de liquidation judiciaire du GIP Céramique fine : le rapport de la Chambre Régionale des Comptes conclut que l'établissement est habilité à mettre cette créance en non-valeurs, dont le coût budgétaire a déjà été supporté en 2003 grâce à une provision faite en 2002.

M. le Président le remercie et en l'absence de questions, propose de passer au vote.

Vote : adoption à l'unanimité.

- Désignation du Directeur de l'Institut Culturel Universitaire (ICU)

M. le Président rappelle aux conseillers que le mandat du directeur de l'ICU est arrivé à échéance le 5 novembre 2010. Il ajoute que le Directeur actuel est M. Stéphane Hirschi, candidat à sa propre succession, et qu'un second candidat s'est déclaré hier : M. Pascal Bouchez.

M. A. Kabila souhaite que la prochaine fois, les candidats soient invités.

Un débat s'instaure sur la visibilité de la politique culturelle de l'établissement et le manque d'informations sur les projets d'animation du service de chacun des candidats.

M. le Président regrette que la candidature de M. P. Bouchez ait été tardive et insuffisamment motivée. Il propose aux conseillers de désigner M. S. Hirschi en qualité de Directeur de l'ICU, tout en soulignant les qualités professionnelles de M. P. Bouchez.

M. le Président souhaite qu'un bilan sur le fonctionnement de l'ICU soit présenté périodiquement.

Vote : adoption à l'unanimité moins une abstention.

- Action sociale suite au passage aux RCE

M. le Président donne la parole à Mme la Directrice des Ressources Humaines qui présente la politique d'action sociale de l'établissement avant les RCE, puis en mode RCE. La proposition soumise au vote est la suivante : prendre en charge ce qui l'était précédemment et reprendre les prestations interministérielles (PIM) et les actions sociales d'initiative universitaire (ASIU) jusqu'alors prises en charge par l'Académie.

M. le Directeur Général des Services précise que l'avis du CA permettrait de régler les dossiers déposés en 2010 rétroactivement, et d'assurer la gestion des dossiers en 2011.

M. le Président propose de passer au vote.

Vote : adoption à l'unanimité.

- Adoption du règlement des examens de la Licence d'Administration Publique de l'IPAG

M. le Président donne la parole à M. E. Cherrier, Directeur de l'IPAG qui présente le nouveau règlement de la Licence d'Administration Publique, pour mettre en conformité le règlement des examens avec la maquette habilitée par le ministère.

M. A. Kabila précise que la CEVU a émis un avis favorable sur ces modifications, sous réserve d'informations vérifiées depuis par le service des affaires juridiques et contentieuses.

En l'absence de questions, M. le Président soumet au vote du conseil ce nouveau règlement des examens de la Licence d'Administration Publique de l'IPAG

Vote : adoption à l'unanimité.

- Convention avec le VUC

M. le Président donne la parole à M. le Directeur Général des Services qui présente l'objet de la convention consistant en la prise de location de matériel sportif, propriété du VUC.

Un débat s'instaure sur le faible nombre d'étudiants concernés, le problème de l'entrée en vigueur rétroactive, et de la signature déjà apposée du co-contractant.

M. le Président propose malgré tout de soumettre au vote des conseillers cette convention avec le VUC.

Vote : adoption à l'unanimité.

- Convention d'hébergement avec le CROUS

M. le Président laisse la parole à M. A. Kabila qui présente cette convention relative à la mise à disposition par le CROUS de Lille, au titre de l'année universitaire 2010-2011, de logements de la résidence universitaire Jules Mousseron à Aulnoy-lez-Valenciennes à destination des étudiants et enseignants étrangers. Il ajoute que le service des relations internationales doit être vigilant quant au nombre de logements réservés pour éviter la facturation de logements inoccupés.

M. le Président propose alors de passer au vote.

Vote : adoption à l'unanimité.

- Election d'un enseignant et d'un usager au Conseil de la Médecine Préventive.

M. J-M. Flamme rappelle que ce point était resté infructueux au dernier CA. Il présente les représentants des autres conseils centraux dans le conseil de la médecine préventive :
CEVU : enseignant-chercheur, Sylvain Piechowiak (collège A) ; usager, Romaric Loirs (titulaire)

CS : enseignant-chercheur, Bouchaïb Sodaigui(collège B) et pas d'usager.

Concernant la représentation du CA au Conseil de la Médecine Préventive, M. le Président soumet au vote des conseillers la candidature de M. Houcine Ezzedine (enseignant-chercheur) et de M. Christophe Richet (usager suppléant).

Vote : adoption à l'unanimité.

- Questions diverses

M. J-M Flamme informe les conseillers que, contrairement à l'usage, cette séance ne se terminera pas par un pot de l'amitié, M. le Président devant se rendre à Paris pour une réunion de la Conférence des Présidents d'Université. Toutefois, il promet aux conseillers que ce pot sera prévu au prochain CA.

En l'absence de questions diverses, M. J-M Flamme, 1^{er} Vice-Président, Vice-Président CA, remercie les conseillers et lève la séance à 18h20.

Etaient présents ou représentés :

Personnalités extérieures

Mme Lancelle
M. Blaise

Collège A

MM. Ali Mehmeti, Ezzedine, Markiewicz, et Ourak

Collège B

Mme Sforzin
MM. Bellalij, Bonduelle, Del Campo et Jenot.

Collège BIATOSS

MM. Laurent et Rutkowski

Collège des usagers

M. Richet

Membres de droit MM. Chabasse, Deroullers et Warret

Membres invités Mmes Decneut, Hannedouze et Truffert
MM. Deremetz, Flamme, Kabila, Mallet et Varago

Ont donné pouvoir M. Gros à M. Rutkowski
M. Dheilly à M. Laurent
Mme Descargues-Grant à Mme Sforzin
M. Millot à M. Markiewicz

Fait à Valenciennes, le 24 janvier 2011

Le Président,



Professeur Mohamed OURAK